

DEMANDE D'AIDE

FONDS EUROPEEN POUR LES AFFAIRES MARITIMES ET LA PECHE (FEAMP)

Mesure n°	70
Intitulé de la mesure	Compensation des surcoûts pour les produits de la pêche et de l'aquaculture en Guadeloupe

ANNEXE 1 : dépenses acquittées

Identification du demandeur	
Nom / Prénom ou Dénomination sociale	

Période au titre de laquelle la demande est déposée	
Année : <input type="text"/>	Semestre : <input type="text"/>

Surcoûts supportés (sur une base forfaitaire déterminée dans le plan de compensation des surcoûts)

Pêche pélagique

Nature des coûts	Quantité	Barème de compensation	Compensation
<i>Sous-catégorie PCS</i>	<i>Equivalent poids vif (en tonnes)</i>	<i>€/tonnes de produit</i>	<i>Quantité x Barème</i>
Coûts de production		1429,78	
Coûts de transformation		480,20	
Coûts de commercialisation		726,95	

TOTAL :

Identification du demandeur	
Nom / Prénom ou Dénomination sociale	

Période au titre de laquelle la demande est déposée	
Année : <input type="text"/>	Semestre : <input type="text"/>

Pêche côtière

Nature des coûts	Quantité	Barème de compensation	Compensation
<i>Sous-catégorie PCS</i>	<i>Equivalent poids vif (en tonnes)</i>	<i>€/tonnes de produit</i>	<i>Quantité x Barème</i>
Coûts de production		1386,58	
Coûts de transformation		925,95	
Coûts de commercialisation		1816,88	

TOTAL :

Identification du demandeur	
Nom / Prénom ou Dénomination sociale	

Période au titre de laquelle la demande est déposée	
Année : <input type="text"/>	Semestre : <input type="text"/>

Aquaculture

Nature des coûts	Quantité	Barème de compensation	Compensation
<i>Sous-catégorie PCS</i>	<i>Equivalent poids vif (en tonnes)</i>	<i>€/tonnes de produit</i>	<i>Quantité x Barème</i>
Coûts de production (tilapias)		3559,46	
Coûts de production (ombrine)		3581,85	
Coûts de production (chevrette)		5828,74	
Coûts de transformation		1244,07	
Coûts de commercialisation		1466,99	

TOTAL :

TOTAL AIDES FEAMP :

(L'intensité de l'aide FEAMP est de 100%)